

## **AVIS DE PUBLICITÉ PORTANT APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE**

Pour l'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire de la Communauté de  
Communes du Grand Châteaudun

La Communauté de Communes du Grand Châteaudun (le « Grand Châteaudun ») est propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome de Châteaudun (l'« Aéroport ») depuis le 1er octobre 2022. A ce titre, il souhaite valoriser son patrimoine immobilier et accueillir des entreprises afin de contribuer au développement économique du Grand Châteaudun et assurer une reconversion du site anciennement militaire.

Le Grand Châteaudun lance un appel à candidatures, suite à une manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise pour l'occupation temporaire du domaine public de l'Aéroport.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt concurrente », le Grand Châteaudun entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente dans le délai indiqué ci-dessous.

**1 - Date d'envoi de l'avis à la publicité** 04 octobre 2025

**2 - Date limite de réception des candidatures** 04 novembre 2025 à Minuit

**3 - Dénomination** La Communauté de Communes du GRAND CHATEAUDUN 2, route de Blois, 28200 Châteaudun Représentée par son Président, Monsieur Fabien VERDIER

**4 - Fondement juridique** Le présent avis de publicité s'inscrit dans le cadre l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (le « CG3P »). Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

**5 - Objet,** description de l'occupation Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise, qui se propose d'occuper les locaux situés sur l'emprise aéroportuaire, dont vous les principales caractéristiques et le plan figurent en Annexe 1) (les « Dépendances ») et de susciter des manifestations d'intérêts concurrentes pour l'occupation de ces Dépendances

**6 - Caractéristiques de l'occupation** Le Titulaire sera autorisé à occuper les Dépendances détaillées en annexe 1. Adresse des Dépendances : Aérodrome de Châteaudun, 2, route d'Orléans, 28200 – Châteaudun

**7 - Nature du contrat** L'occupation des Dépendances sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels (l'« AOT »). L'AOT répondra aux conditions générales exposées dans le document intitulé Cahier des Clauses et Conditions Générales (le « CCCG ») applicables à toutes les conventions domaniales conclues par le Grand Châteaudun sur l'Aéroport.

**8 – Redevance et autres charges L'AOT** sera consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale annuelle fixe d'un montant estimé à 15 794 euros HT (la « Redevance »). A titre indicatif, le montant d'investissement estimé à la charge du Titulaire de l'AOT est de 95 000 euros HT pour l'aménagement intérieur des Dépendances d'une surface de 62.50 m<sup>2</sup>. Le

Titulaire sera redevable de la Redevance dès l'entrée en vigueur de l'AOT, indépendamment de la durée des travaux envisagés par le Titulaire. Il sera également redevable du montant des charges relatives à son occupation, telles que Chauffage, Electricité et eau.

**9 - Conditions d'occupation** Les Dépendances étant situées sur le domaine public, l'occupation ne pourra être que temporaire et l'AOT délivrée présentera obligatoirement un caractère précaire et révocable conformément à l'application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du CG3P. Il est rappelé que la présente occupation ne saurait en aucun cas être assimilée à un bail commercial ni par conséquent être régie par les articles L. 145-1 à L. 145-60 du Code de commerce. Les investissements réalisés par le Titulaire devront être préalablement approuvés par le Grand Châteaudun.

**10 - Durée** L'AOT non constitutive de droits réels entrera en vigueur au plus tôt le 05 décembre 2025 pour une durée qui sera déterminée en fonction du montant des investissements réalisés par le Titulaire, et qui ne pourra excéder une durée de 30 ans.

**11 - Déroulement de la procédure** La présente publicité consiste à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, concernant l'occupation des Dépendances mises à disposition par le Grand Châteaudun.

Toute entité intéressée peut manifester son intérêt par un courrier recommandé ou courriel dans les conditions suivantes :

- La candidature doit être adressée au Grand Châteaudun au plus tard le 04 novembre 2025 à Minuit.
- Le dossier de candidature doit contenir a minima une note de présentation du candidat, du projet envisagé et d'une description de l'activité et des investissements envisagés (le « Dossier de Candidature »).
- Dans l'hypothèse où une ou plusieurs entité(s) se manifestai(en)t à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance de l'AOT serait organisée en application de l'article L2122-1-1 du CG3P.
- Le ou les nouveau(x) candidat(s) ainsi que le candidat ayant manifesté un intérêt spontané seront alors invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le dossier de consultation de la procédure de sélection préalable, et tel que défini dans un règlement de consultation qui sera transmis par le Grand Châteaudun aux candidats qui se seront manifestés.
- Si aucune manifestation d'intérêt concurrente ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée au point 2, les Dépendances seront attribuées à l'entreprise ayant initialement manifesté son intérêt, dans les conditions définies par le présent avis.

**12- Adresse et condition d'envoi des candidatures** Remise du Dossier de Candidature du candidat par voie électronique à l'adresse suivante : [fabien.verdier@grandchateaudun.fr](mailto:fabien.verdier@grandchateaudun.fr)

**13- Langue de rédaction** Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

**14- Délai de validité des dossiers Soixante** (30) jours à compter de leur réception

**15- Renseignements**

Monsieur Quentin ETIENNE – [quentin.etienne@airchateaudun.com](mailto:quentin.etienne@airchateaudun.com)

## Annexe : Plan et caractéristique des Dépendance



